

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de soutien à l'élevage

Plus que quelques jours pour demander le bénéfice des dispositifs MSA

Les formulaires de demande de prise en charge de cotisations MSA doivent être transmis à la MSA Toulouse pour le **11 septembre**.

Les demandes de report d'échéance d'impôts et de remboursement mensuel ou trimestriel de TVA doivent être adressées aux services fiscaux pour le **15 septembre**.

Dans le cadre du plan national de soutien à l'élevage, les mesures suivantes sont à solliciter sous quelques jours.

Mesures MSA

Descriptif :

- Prise en charge des cotisations personnelles des non salariés agricoles et des cotisations sociales patronales des employeurs de main d'œuvre (sauf CSG et CRDS). **Il s'agit d'une aide de minimis.**
- Report avec échéancier des cotisations personnelles ou employeurs jusqu'en 2016 (jusqu'à l'émission annuelle ou 3^e appel) et pour les situations les plus difficiles, report possible jusqu'en 2017 ou 2018.

Conditions :

Le dispositif s'adresse aux éleveurs bovins et/ou porcins, spécialisés ou non.

La prise en charge peut concerner les dettes et retards de paiement MSA ou bien l'appel définitif à cotisation qui sera émis fin octobre pour paiement fin novembre.

Procédure :

Dossier à retirer auprès de la MSA (incluant un formulaire minimis et une fiche critères économiques) et à retourner à la MSA Midi-Pyrénées Sud, 61, allée de Brienne, 31 064 TOULOUSE.

Les dossiers seront retenus sur décision du conseil d'administration des caisses MSA sur avis préalable de la cellule d'urgence départementale.

Délai :

Réception des formulaires à la MSA le 11 septembre dernier délai.

Contact :

Les services de la MSA peuvent être contactés par téléphone, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, au 05 61 10 40 40 – choix 5, pour répondre aux questions relatives aux échéanciers ou aux prises en charge de cotisations.